

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 23 09 25/093

DEL 230925/094 – CONVENTION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE GEREDIS – RUE DES PRES VERTS – COMMUNE DELEGUEE DE MOUTIERS SOUS CHANTEMERLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
 Nombre de présents : 27
 Nombre d'absents excusés : 6
 Nombre de pouvoir : 3
 Quorum : 17

Le lundi 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de la commune de Moncoutant-sur-Sèvre, régulièrement convoqué, par le Maire Roland MOREAU s'est réuni salle du conseil ;

Secrétaire de séance : Éric BERTHELOT

Nombre de voix exprimées : 30

Date de convocation : le mardi 19 septembre 2023

Etaient présents :

AYRAULT NICOLAS (Adjoint) – BAUDIN ELISABETH – BELAUD AMELIE – BERTHELOT ERIC – BILHEU CHRISTIAN – BILLAUD DAMIENE – BILLY JACQUES (Maire délégué de moutiers sous Chantemerle) – BOCHE PATRICE (Adjoint) – BOSSARD ESTELLE (Adjointe) - DALLA BARBA ANNE (Maire déléguée de St Jouin de Milly) – DAVID STEPHANIE – FAZILLEAU STANISLAS (Maire délégué de Pigny) – GANDRILLON ELISE – GIRAUD VALERIE – HERAULT STELLIE – HERBRETEAU EMMANUELLE (maire déléguée de Le Breuil Bernard) – MAINARD CYRIL (Conseiller délégué) – MARSAULT MARIE-CLAUDE – MERCERON CHRISTIAN (Adjoint) – MOREAU ROLAND (Maire) – PETRAUD GILLES (Adjoint) – PROUD SEBASTIEN – RENAUDIN SYLVIE (Adjointe) – TALBOT MALVINA – TOUCHARD CLAUDE (Conseiller délégué) – VRIGNAUD CECILE (maire déléguée de Moncoutant)

Etaient excusés : BOSSARD ESTELLE a donné pouvoir à BODET SANDRINE (Adjointe) – BOULANGER PHILIPPE (maire délégué de La Chapelle St Etienne) – FUZEAU GUILLAUME – MOINEAU MARIE-JOSE a donné pouvoir à SIBILEAU VIVIANE – MOUILLER PHILIPPE a donné pouvoir à MOREAU ROLAND – SOULARD MAXIME

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que depuis le début de cette rentrée scolaire de septembre 2023, la livraison des repas pour les 3 cantines scolaires des écoles de Moncoutant-sur-Sèvre (Moncoutant, le Breuil-Bernard et la Chapelle-Moutiers) est effectuée par le GCSMS de la Sèvre.

Le coût du repas est donc le même pour les 3 cantines. De ce fait, il est nécessaire de fixer des tarifs identiques pour les adultes utilisant le service des cantines scolaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré**DECIDE à l'unanimité**

- **DE FIXER** le tarif des repas pour les adultes utilisant les services des cantines de Moncoutant-sur-Sèvre à 6,50 € à compter du 6 novembre 2023
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à l'effet de signer tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Publié ce jour

Moncoutant sur Sèvre, le 29/09/2023

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Eric BERTHELOT secrétaire de séance

Roland MOREAU Maire

